

S'Bindrer Dorf Blatt'l

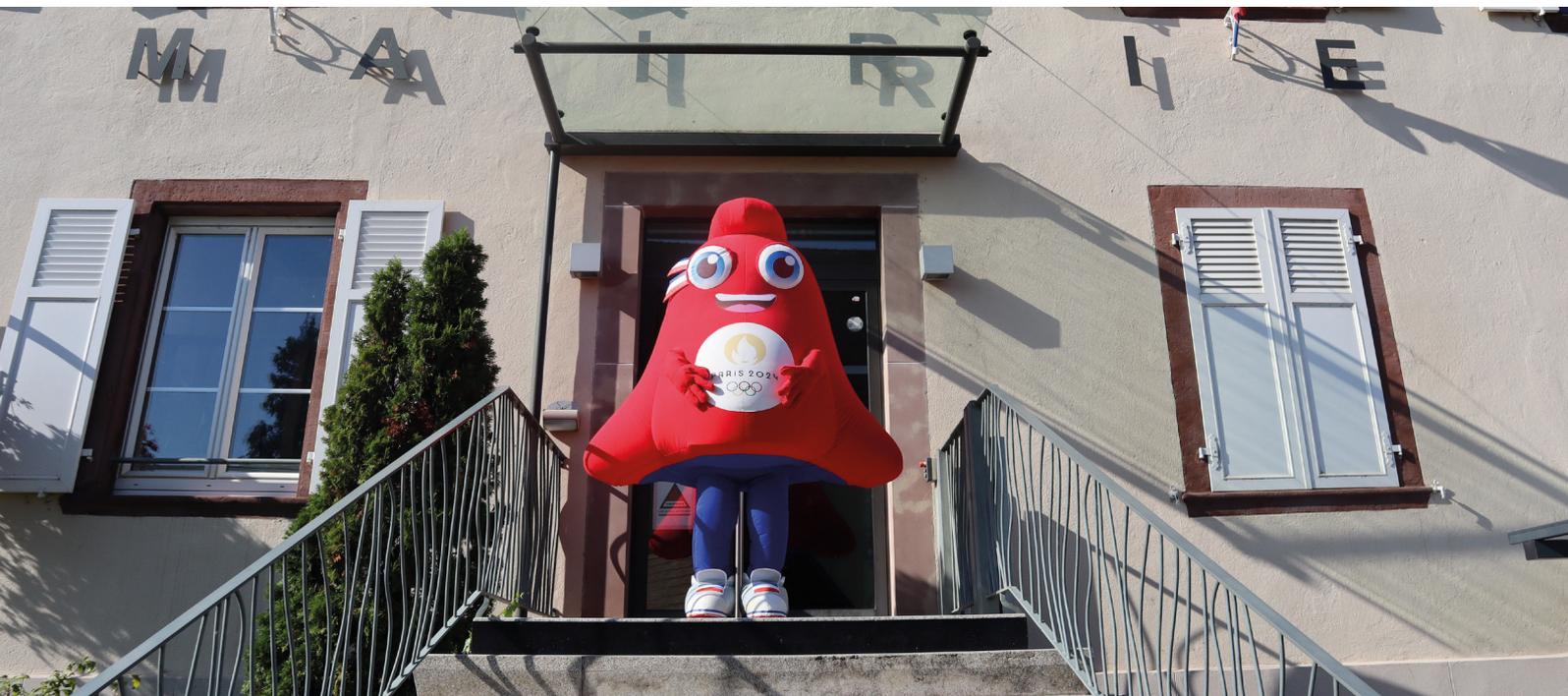
Septembre -
Octobre - Novembre - Décembre

03/2024



Lundi 27 Mai : Cérémonie de dénomination du Stade du Leh - Stéphanie Frappart en sa présence

Dimanche 11 Août : Accueil de Phryge, mascotte officielle des Jeux Olympiques de Paris 2024



RETOUR EN IMAGES

Vendredi 3 Mai : Seule étape du Road Tour Sport pour Tous en Alsace



Samedi 25 Mai : Journée citoyenne



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le mois de septembre est déjà bien entamé et avec lui la reprise de l'ensemble des activités à temps plein. La période automnale est devant la porte et l'a même très nettement franchi ces derniers jours, en espérant que nous pourrions encore profiter de jours meilleurs cet automne.

La rentrée scolaire de notre école s'est effectuée sans encombre et ce n'est pas moins de 94 enfants qui fréquentent notre groupe scolaire de Bindernheim. Pour les prochaines années, l'avenir est assuré et nous n'avons pas de craintes à avoir quant à une éventuelle fermeture de classe. Vu le nombre croissant d'enfants à l'école le stationnement pour les emmener et les rechercher peut souvent poser problème. Nous souhaitons que les parents stationnent, outre le parking derrière la mairie, le long de la rue de la Dordogne et surtout de ne pas bloquer le passage devant l'école côté rue du Sel.

Courant de l'été, nous avons complété, en accord avec la CeA certains parkings surtout rue de Witternheim et rue de Hilsenheim, je me permets de refaire un rappel **qu'un parking est public et peut être utilisé par n'importe qui, mais en aucun cas ne peut être ni privatisé, ni utilisé par les mêmes personnes.** De même lorsque des habitants stationnent leur véhicule devant leur portail, ce dernier ne doit en aucun cas empêcher le voisinage de circuler librement. La brigade verte veillera sur ces points à l'avenir.

Concernant la mise en place de l'écluse provisoire, rue de Hilsenheim, c'est triste, pour ne pas dire lamentable, que le matériel de la collectivité soit détérioré au bout de 2 à 3 jours !! Les personnes à l'origine de ces actes auraient pu passer en mairie pour en discuter. Nous sommes ouverts à toute proposition d'amélioration puisque ce n'est qu'une phase de test, souhaitée d'un commun accord entre la CeA et la commune. Nous sommes en pleine ligne droite et les voitures roulant à vive allure à l'entrée du village sont nombreuses !! Je souhaite également remercier l'agriculteur local et le transporteur du village voisin qui par leur aide en venant avec leurs engins de grandes tailles, nous ont permis d'adapter ces écluses afin que tout le monde puisse y circuler sans encombre mais en respectant la vitesse de « 30 km/h » dans les écluses. Preuve que la discussion reste possible avec les gens qui le veulent bien. Malheureusement nous ne pourrions réaliser dans ce mandat, ces travaux en définitif sur cette entrée suite au budget financier que nous allons privilégier pour les travaux à la salle polyvalente.

Les études concernant les travaux de la salle polyvalente ont bien démarré depuis le début de l'été et en accord avec l'architecte, nous souhaitons élaborer l'Avant-Projet Définitif pour cette fin d'année ainsi qu'un planning prévisionnel des travaux.

Je me permets de rappeler que ces gros travaux, surtout d'isolation phonique et thermique, sont nécessaires dans le cadre du décret de l'Etat concernant la réduction des énergies de 40 % en 2030. Ces travaux vont pérenniser ce complexe et assureront ainsi la continuité des activités associatives dans notre village.

Un autre sujet d'envergure est actuellement à l'étude mais sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim. Il s'agit de la construction d'un périscolaire de 90 places dont l'architecte est nommé depuis quelques semaines maintenant. En accord avec la Communauté de communes, nous réfléchissons ensemble afin de traiter en parallèle l'ensemble de la cour de l'école en y créant davantage de coins ombragés et surtout en désimperméabilisant l'ensemble de la surface. L'ouverture de ce nouveau bâtiment est prévue pour la rentrée 2027.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces deux gros dossiers de la salle polyvalente et du périscolaire.

Les adjoints et le conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel automne, profitez encore des jours ensoleillés de cette arrière-saison et surtout restez tous en bonne santé.

Votre maire
Christian MEMHELD



CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux se sont réunis 3 fois en séance de conseil municipal et plusieurs fois en réunion des diverses commissions. Ci-dessous les résumés des délibérations. L'ensemble des comptes rendus peut être consulté en mairie ainsi que sur notre site internet : www.bindernheim.fr

En bref, séance du 13 mai 2024

38. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : MACHINE A PIZZA

Par délibération du 23/05/2022, le Conseil Municipal approuvait la convention pour l'installation d'une machine à pizzas, place de la Libération. Après la mise en route à l'automne dernier, il a été nécessaire de mettre en place une poubelle de tri (facturée au prestataire) que les agents communaux vident régulièrement.

A cet effet, il est proposé de revaloriser la redevance à 175 € par mois au lieu de 125 €. De plus, il y a eu scission entre les sociétés API TECH (preneuse initiale) et JUST QUEEN (preneuse actuelle) il est donc indispensable de mettre à jour la convention d'occupation du domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de résilier le bail initial signé le 21/06/2022 ;

APPROUVE l'augmentation de la redevance de 125 € à 175 € par mois ;

APPROUVE le nouveau bail au nom de JUST QUEEN ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

39. CONVENTION GRDF POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR A L'EGLISE

Considérant que le service de télérelève sera implanté dans un bâtiment communal, il est nécessaire d'établir une convention particulière.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'installation d'un système de télérelève des compteurs gaz sur le clocher de l'église Saint-Ulrich par GRDF ;

APPROUVE la convention particulière du site n°PH41458

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

40. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par réunion du 14 mars 2023, les maires ont été destinataires des prochaines échéances en matière de droit de l'urbanisme. Un projet de PLU à l'échelle intercommunal a été abordé. Afin de déterminer la tendance au sein des communes membres pour savoir si le projet peut prendre forme, il est demandé aux communes de rendre un avis sur ce processus.

Compte tenu de la vétusté de la carte communale de Bindernheim et des évolutions réglementaires (renouvellement SCoT, loi ZAN...), le Maire suggère de transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCRM. Il rappelle que chaque commune restera souveraine dans la délivrance ou non des autorisations ou modifications des documents d'urbanisme sur son territoire.

Le Conseil Municipal

AFFIRME son accord de principe pour la création d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

41. DESIGNATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LEQUEL LE MAIRE EST INTERESSE

Le Maire se retire du Conseil Municipal dans la mesure où il est intéressé à titre personnel

dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (permis de construire PC 067 040 24 R0007). M. GERBER Christian, Adjoint, précise que l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ». Une délégation de signature du Maire à un adjoint ne saurait suffire (CE 26.02.2001 Mme Dorwling Carter et réponse ministérielle JO Sénat 29.01.2009).

Le Conseil Municipal, après délibération, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 I, 2122-19 et L. 2122-23 ;

Vu l'article L.422-7 du code de l'urbanisme, DESIGNE M. Christian GERBER en tant que délégataire pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE (M. le Maire ne participant pas au vote)

42. DROIT DE PREEMPTION FORESTIER

Le Code Forestier, notamment l'article L. 331-22, institue le droit de préemption à la commune si elle est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à une parcelle (superficie inférieure à 4 ha) en vente et soumise à un document de gestion.

De fait, le Maire soumet une vente des consorts KRETZ pour la parcelle n°81 sise section 2 d'une consistance de 58,24 ares. Le prix de vente a été fixé à 2 329,60 €. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour répondre.

Après débat, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas préempter pour ladite parcelle ;

CHARGE le Maire de notifier la présente au notaire en charge du dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

43. CREATION DE POSTES : AGENTS SAISONNIERS

Le Maire explique au Conseil Municipal que des saisonniers vont être recrutés afin de remplacer les agents communaux lors de leurs congés en juillet-août. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mai.

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés. Le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 24 juin au 12 juillet 2024 ;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 juillet au 2 août 2024 ;

Il propose de fixer la rémunération de ces agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 afférent à leur grade, soit IB 397 - IM 361.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 24 juin au 12 juillet 2024 ;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 juillet au 2 août 2024 ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 de l'échelle C1 afférent à leur grade.

ADOpte A L'UNANIMITE

44. DEMANDE ABRI PETANQUE **AJOURNE**

45. DECISION MODIFICATIVE **N°01/2024**

Le Maire indique que GAZ de Bordeaux (fournisseur gaz en 2023) a transmis des avoirs à hauteur de 5 530,41 € pour régulariser certaines périodes de consommation à l'école. Etant donné qu'il s'agit de l'exercice antérieur, les crédits inscrits au budget 2024 sont insuffisants pour enregistrer ses avoirs.

Après l'exposé du Maire, il propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Comptes à débiter		Comptes à créditer	
75888 – autres produits divers de gestion courante	- 5 000,00 €	773 – mandats annulés sur exercice antérieur	+ 5 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 17 juin 2024

48. MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL CDG 67 : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder, dans les mois à venir, au recrutement d'un agent d'accueil (H/F) afin de compléter l'équipe administrative. Le poste sera à pourvoir dès octobre 2024. Le Maire et les adjoints ont souhaité s'adjoindre les services du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour diriger les entretiens. Il s'agit d'une prestation bien distincte et doit donc faire l'objet d'une convention. La gestionnaire en charge du dossier prévoit 3 demi-journées de service ce qui représentent un coût prévisionnel de 780 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de recourir au service du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le recrutement d'un agent d'accueil et de gestion administrative (H/F) ;

APPROUVE la convention et notamment le coût prévisionnel de la prestation ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

49. AFFAIRE FONCIERE RUE DE SUNDHOUSE

Le Maire informe qu'une régularisation foncière est nécessaire chez les époux ADOLF Maurice. En effet, il s'avère qu'il y a une petite parcelle (0,50 ares) qui appartient cadastralement à la commune mais qui physiquement est rattachée à la propriété des époux ADOLF.

Le Maire explique que cette parcelle n'a aucun intérêt pour la commune, aussi il propose de rétrocéder à l'euro symbolique ladite parcelle aux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE la cession de la parcelle désignée ci-après à M. ADOLF Maurice et son épouse BAUMERT Sylvie :

Section C Parcelle n°907 0,501 ares

AUTORISE le cas échéant, le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour la cession de la parcelle désignée ci-dessus ; **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer la cession ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOpte A L'UNANIMITE

50. DEMANDE ABRI PETANQUE

Le Maire soumet une demande de l'association Rayons de Soleil pour l'installation d'un abri dédié à l'activité pétanque dans le parc intergénérationnel. Il s'agit d'un abri bois dont la surface serait inférieure à 5 m² (exempt d'autorisation d'urbanisme). L'installation serait réalisée par l'association mais les matériaux à la charge de la commune étant donné qu'il serait dans le parc. Il servira à stocker du matériel.

En termes d'assurance, la commune peut l'intégrer dans son contrat multirisques (petite plus-value sur la cotisation annuelle) et met en place une convention de mise à disposition avec l'association. Le coût de la construction est estimé à 400 € - 500 €. Quant à un abri en kit la fourchette est de 500 € à 2 500 €.

Le Maire donne la parole aux conseillers pour recueillir leur avis sur ce projet.

POUR	11
ABSTENTION	01
CONTRE	00

Après débat, le Conseil Municipal **APPROUVE** la construction de ce local de rangement dédié à la pétanque dans le parc intergénérationnel ;

APPROUVE la mise à disposition gratuite à l'association Rayons de Soleil ;

APPROUVE la prise en charge des matériaux et de l'assurance de ce local ;

DECIDE que ledit local sera situé en limite de propriété avec le voisin côté Sud ;

CHARGE le Maire d'en informer l'association et l'assurance ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches à et signer tous les documents nécessaires.

ADOpte

51. TARIFICATION **ENLEVEMENT DEPOTS** **SAUVAGES**

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation faite que certaines personnes indécates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, malgré les différents services existants en matière de gestion des déchets sur le territoire de la commune, le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination (traitement) par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer :

- un tarif forfaitaire de 120 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume inférieur à 100 litres maximum (volume de déchets pouvant être retiré à la main) par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif forfaitaire de 300 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume supérieur à 100 litres (volume de déchets nécessitant un véhicule) par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages composés de déchets autres que des déchets inertes (déchets classés dangereux) ou d'encombrants, par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié.

CHARGE le Maire ainsi que les gardes-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

52. REVISION LOYER ET **DECOMPTE CHARGES** **LOGEMENT NORD**

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement Nord ainsi qu'au décompte des charges. Pour rappel, le locataire verse 80 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Tout d'abord concernant la révision du loyer, le locataire verse actuellement un loyer de 553,60 € par mois. Selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2024, qui implique une augmentation de + 3,50 %, le montant du loyer s'élèverait à **572,97 €**.

Ensuite, le Maire présente le récapitulatif des consommations pour les charges :

- Les frais de chauffage (gaz) : 556,10 €
- Les frais d'eau et d'assainissement : 247,18 €
- La redevance pour les ordures ménagères : 195,81 €

Soit un total de **999,09 €** - (80 € x 12 mois de charges) = **39,09 €** de charges à récupérer auprès du locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE** la révision du loyer du logement Nord qui passe à **572,97 €** pour la période du 01/06/2024 au 31/05/2025 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à **999,09 €** pour la période du 01/06/2023 au 31/05/2024 ;

CHARGE le Maire de procéder au mandatement des **39,09 €** pour les charges dues ;

ADOpte A L'UNANIMITE

53. CHASSE : DEDUCTION DES **FRAIS DE LOGICIEL**

Dans le cadre du suivi de la chasse, la Commune engage des frais pour la gestion administrative (logiciel). La procédure permet à la commune de récupérer lesdits frais sur le montant du bail à condition de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE la déduction des frais de logiciel liés à la gestion de la chasse ;

CHARGE le Maire d'en informer le prestataire pour prise en compte lors de la répartition.

ADOpte A L'UNANIMITE

54. SUBVENTION 2024

En référence à la délibération n°22/2023 du 27/03/2023, les associations sont tenues de

présenter une demande via le formulaire unique.

Aussi, le Maire présente les nouvelles demandes de subvention réceptionnées en mairie :

- Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de Bindernheim
- Association des Donneurs de Sang

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € à l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de Bindernheim conformément au dossier déposé sous réserve toutefois de présenter l'attestation de détention du col de cygne délivrée par les services de la Douane ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 250 € à l'Association des Donneurs de Sang conformément au dossier déposé ;

DECIDE que les critères d'attribution des subventions seront revus en 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

[En bref, séance du 08 juillet 2024](#)

57. ACQUISITION DE **VIDEOPROJECTEURS** **INTERACTIFS ECOLE**

Le Maire indique que l'école a besoin d'être rééquipé en matériel informatique, à savoir 2 vidéoprojecteurs interactifs et 4 ordinateurs. Après consultations, les offres sont présentées :

- Alsace Micro Service (Colmar) : 16 024,10 € TTC
- DEYA (Entzheim) : 16 092,48€ TTC
- BSINFO (Gries) : aucun devis reçu malgré plusieurs relances

Le Maire précise que cet achat peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** l'acquisition de 2 vidéoprojecteurs interactifs et de 4 ordinateurs pour l'école ; **APPROUVE** le devis d'Alsace Micro Service pour le montant susmentionné ; **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale avant toute commande ;

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

**58. CREATION DE POSTE :
ATSEM PRINCIPAL 2^{ème}
CLASSE**

Le Maire présente le profil de la candidate retenue, Mme JARDEL Christelle, lauréate du concours d'ATSEM en 2024. Cette dernière prendra son poste à compter du 30 août 2024 en tant que stagiaire. A cet effet, il est nécessaire de créer son poste.

Après en avoir débattu,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30/08/2024.

DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois ;

DE CREER un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e ;

SUPPRIME le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e ;

PREND NOTE de la nomination en tant que stagiaire de Mme JARDEL à compter du 30/08/2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**59. CONVENTION CDG 67
DE MISE A DISPOSITION DE
PERSONNEL DE LA PART DU
SERVICE INTERIM**

Le Maire explique que M. EHRHARDT Dany, agent des espaces verts sera momentanément indisponible à compter du 19 septembre prochain pour une durée de 4 mois voire davantage.

La charge de travail nécessite d'avoir 2 agents en continu, il convient de recourir à un agent contractuel ou un intérimaire pour le remplacement de M. EHRHARDT. Le Maire indique que le Centre de Gestion est doté d'un service d'intérim public qui met à disposition des collectivités des agents contractuels ayant une formation adéquate. Il propose donc de recourir à ce service pour une période initiale

de 4 mois et plus si nécessaire. Cela n'empêche pas la Commune de faire des recherches de son côté afin d'optimiser les chances de recrutement (jeune diplômé, personne retraitée...).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois ;

après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

AUTORISE le Maire à recourir au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services ;

AUTORISE le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que tous les documents y afférents ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

**60. AFFAIRE FONCIERE RUE
DE SUNDHOUSE (BAUER)**

Le Maire informe qu'une régularisation foncière est nécessaire chez les époux BAUER Christian. En effet, il s'avère qu'il y a une petite parcelle (0,03 ares) qui appartient cadastralement à la commune mais qui physiquement est rattachée à la propriété des époux BAUER.

Le Maire explique que cette parcelle n'a aucun intérêt pour la commune, aussi il propose de rétrocéder à l'euro symbolique ladite parcelle aux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** la cession de la parcelle désignée ci-après à M. BAUER Christian et son épouse GARGOWITSCH Marie-Louise :

Section C Parcelle n°908 0,03 ares

AUTORISE le cas échéant, le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour la cession de la parcelle désignée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer la cession ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**61. REMBOURSEMENT DE
FRAIS DE DEPLACEMENT
STEPHANIE FRAPPART**

Le Maire propose de rembourser les frais de transport à Mme Stéphanie FRAPPART qui était venue le 27 mai dernier pour inaugurer le nouveau terrain d'entraînement et le stade du Leh qui porte désormais son nom. Les frais sont les suivants :

- Train de Paris à Strasbourg : 118,00 €
 - Train de Strasbourg à Sélestat : 8,10 €
- Soit un total de 126,10 €.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la prise de charge des frais de transport de Mme Stéphanie FRAPPART pour un total de 126,10 € ;

CHARGE le Maire de procéder au remboursement sur la base des justificatifs fournis par l'intéressée ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Journée citoyenne

Samedi 25 mai au matin, une trentaine de personnes a répondu présente pour participer à la journée citoyenne organisée annuellement. Après un café d'accueil partagé dans la cordialité à l'atelier communal, quatre ateliers ont été mis place :

- nettoyage du parc intergénérationnel et remise à jour du boulodrome,
- lavage de la signalisation et des éléments de sécurité,
- remise en peinture des parapets du pont dans la traversée du village,
- rangement des éléments de décoration.



C'est avec entrain et beaucoup d'énergie que tous les citoyens, de tous âges, ont réalisé ces différents travaux d'embellissement qui ont tous été achevés en fin de matinée, avant que ne soient partagés des moments plus conviviaux autour d'une belle collation offerte par la commune.

Un grand merci à tous les participants et à l'an prochain en espérant être plus nombreux !



Réfection de la toiture de la mairie

La cheminée avait perdu son chapeau lors d'un fort coup de vent et des tuiles tombaient régulièrement, surtout côté nord. Le conseil avait validé la rénovation de la toiture. Ces travaux avaient donc eu lieu courant de ce mois de juin. (Remplacement des tuiles avec mise en place d'un écran sous toiture, zinguerie, habillage cheminée, pose de jouée de lucarne, rénovation auvent)

Cout total avec reprise de la peinture des boiseries : Environ 51000 euros

Fleurissement

La tournée du jury des maisons fleuries a eu lieu le jeudi 1^{er} aout 2024.

Débutée sous un beau soleil, entrecoupée d'une averse, mais terminée sous la pluie d'où la photo, elle s'est déroulée dans une belle ambiance studieuse.

Comme de tradition, ce sont les membres extérieurs au village :

Marthe BLOCK d'Artolsheim, Huguette BARONDEAU de Wittisheim, Jean Luc SCHNEIDER de Mussig, José SCHMITT de Sundhouse et notre jury photographe Justin FAHRNER de Wittisheim, qui ont sillonné toutes les rues pour évaluer les réalisations florales tant du côté des particuliers que du côté communal.

Le jury a été séduit par les « passionnés des fleurs » et n'a pas manqué d'ajouter des observations aux notes attribuées, de relever les efforts fournis par les habitants tant au niveau du choix des plantes, de l'harmonie des couleurs et de la propreté.

Les résultats seront communiqués lors de la soirée de remise des prix qui aura lieu fin avril/début mai 2025 à laquelle tous les habitants sont conviés.

Le jury régional qui a effectué son passage dans la commune le 18 juillet a dévoilé son palmarès et maintient Bindernheim au niveau des 2 fleurs.

Un grand Merci à vous tous pour votre participation active à l'embellissement de notre village.



Essai de Sécurité



Les analyses des relevés des radars pédagogiques mis en place dans la rue de Hilsenheim, entrée et sortie ouest du village, démontrent qu'environ 46 % des vitesses relevées sont au moins supérieures à 50 Km/h. Ces données ont motivé l'équipe municipale à sécuriser également cette entrée. Une étude a été présentée aux riverains du quartier concerné lors d'une réunion de concertation. Malheureusement, le budget de la commune ne permet pas actuellement la réalisation de travaux définitifs et coûteux. Néanmoins, des essais de réduction de circulation sur une seule voie avec alternat de circulation ont été installés début septembre en concertation avec le responsable technique route de la CEA du secteur de Sélestat. Plusieurs autres possibilités de ralentisseurs restent cependant à l'étude.



Challenge Ville en Selle

Bindernheim a une nouvelle fois participé au challenge "Ville en Selle" organisé lundi 17 juin au dimanche 7 juillet 2024 par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) Sélestat Centre Alsace.

L'édition 2024 a été parrainée par Joseph FRITSCH, para cycliste, champion d'Europe, champion du monde 2023, et depuis peu, champion paralympique par équipe.

23 équipes ont pris part au défi, contre 25 l'an passé, et se sont confrontées demandant à leurs administrés de rejoindre l'équipe communale, ou intercommunale pour d'autres, et pédaler, totalisant ainsi les kilomètres individuels pour l'équipe.

Avec ses 23 membres actifs (7 de moins que l'an passé !), Bindernheim a, tout de même, conservé son rang en 11e position, effectuant 5621 kilomètres au total (6270 en 2023).

Les résultats peuvent être consultés sur le site internet <https://www.ville-en-selle.org/alsace-centrale>.

Avec 32 251 kilomètres parcourus par 203 cyclistes, c'est Muttersholtz, le village du président du PETR, Patrick BARBIER, qui a remporté, une nouvelle fois, le challenge suivi de Wittisheim (14 103 km et 59 cyclistes) et Scherwiller (14 027 km et 55 cyclistes).

Merci à tous les cyclistes ayant participé cette année et rendez-vous encore plus nombreux pour la prochaine édition en 2024.

Groupe Autour du patrimoine

Le groupe "Autour du patrimoine" s'est réuni à raison d'une rencontre chaque mois de janvier à mai pour partager anecdotes et vécu tout en abordant la thématique de l'évacuation à Rouffignac en 1939, la vie pendant l'occupation puis la libération en février 1945.

Le mercredi 3 juillet dernier, une visite du musée mémorial des combats de la poche de Colmar à Turckheim a été effectuée. Accueilli et guidé par le président du musée, Jean-Marc WECKNER, également conseiller municipal de Turckheim, le groupe d'une dizaine de personnes a pu découvrir cet impressionnant espace où se côtoient des milliers d'objets d'époque en tout genre et des scènes complètes recréés avec des mannequins plus vrais que nature !

Jean-Marc WECKNER a su, avec de nombreux récits et histoires, faire revivre cette époque où une grande partie de l'Alsace avait déjà été libérée et où il restait, autour de Colmar, une poche importante encore sous l'oppression allemande, dont faisait partie Bindernheim dans sa limite Nord. Dans des conditions hivernales très difficiles, les combats étaient intenses sur une zone géographique très limitée.

En début d'année prochaine, nous aurons l'occasion de commémorer le 80e anniversaire de la libération de Bindernheim.



Prochaine rencontre :

Nous remercions d'avance tous les "anciens" de bien vouloir s'y associer et de partager leur vécu lors de la prochaine rencontre qui aura lieu le mercredi 16 octobre 2024 à 15h à la mairie.

AGENTS COMMUNAUX

L'agent municipal Dany EHRHART, chargé des espaces verts est momentanément absent à partir du 19 septembre pour une période de 4 mois environs.

La charge de travail nécessite d'avoir 2 agents en continu.

M. Isa ALHILAL, habitant de Mackenheim le remplace à partir de ce 23 septembre 2024.



Jumelage

JUMELAGE

ROUFFIGNAC SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

Dans le cadre du jumelage avec Rouffignac- Saint-Cernin-De-Reilhac et en souvenir de l'évacuation de notre population vers ce village en 1939, la municipalité organise un déplacement le week-end du 1^{er} mai 2025.

Aujourd'hui, beaucoup de nos aînés qui ont vécu l'évacuation ne pourront plus se joindre à nous en raison de leur âge ou de leur état de santé. Nous faisons donc appel aux jeunes et aux moins jeunes pour faire en sorte qu'au fil des années le serment de jumelage reste d'actualité et que l'amitié qui lie les deux communes reste une réalité.



Nous vous invitons à vous inscrire nombreux pour que cet échange entre nos deux communes se maintienne et qu'ainsi le serment de jumelage soit respecté.

Veuillez-vous inscrire en mairie avant **le 1^{er} novembre 2024** afin que nous puissions préparer au mieux cette rencontre et répondre ainsi à l'invitation des Rouffignacois. Les personnes qui étaient inscrites pour le déplacement en 2024 qui n'a pas pu avoir lieu auront un courrier d'inscription à part.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette invitation et nous formulons le vœu que cette rencontre ravive la flamme du jumelage de nos deux communes et crée une nouvelle synergie.



L'équipe municipale,

Epopée Olympique

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui viennent de s'achever auront été, de l'aveu de tous, une réussite totale. Des pluies de médailles comme jamais pour les sportifs tricolores, une ferveur populaire dans tout le pays sans pareille, un engouement généralisé pour de très nombreux sports généralement moins médiatisés, une utilisation comme arènes sportives de sites exceptionnels et remarquables, une appropriation totale de la ville et hors stade pour une cérémonie d'ouverture inédite, un rayonnement international pour la France et sa capitale de lumière....

Notre commune de Bindernheim, avec ses quelques 1000 habitants et bien que distante de près de 440 kilomètres de l'épicentre de ces événements vécus à l'échelle planétaire, a su pleinement tirer son épingle du "JEU" et profiter au maximum de toutes les occasions et opportunités qui lui ont été proposées. Retour en arrière sur cette épopée olympique !

L'aventure a réellement démarré par l'obtention du label "Commune Sportive Grand Est 2022 - 2026" décernée par le Comité National Olympique et Sportif Français et plus particulièrement par son comité régional et son comité départemental. Reçu à Bindernheim, lors de la présentation de la candidature, le président départemental Yves Ehrmann a salué la dynamique sportive locale portée par les associations locales et soutenue par la commune. La remise de ce label s'est effectuée lors de l'inauguration du parc intergénérationnel le samedi 25 juin 2022. Dans le Centre Alsace, seuls Sélestat et Bindernheim arborent cette distinction.

Les très bons contacts avec le président Yves Ehrmann ont permis à Bindernheim d'être labellisée "Terre de Jeux 2024" en 2023 et d'être retenue, dans la foulée, pour accueillir la première des 4 étapes de la tournée des drapeaux dans le Bas-Rhin. Le mercredi 14 juin 2023 au matin au parc intergénérationnel, les drapeaux olympique, paralympique et de Paris 2024 ont été présentés au public et ont donné l'occasion d'organiser une belle matinée sportive et animée, en présence de déléguées du Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024. Cette matinée s'est conclue en beauté avec la présence et le témoignage de nombreux athlètes dont Catherine Martin, sélectionnée aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008 et Raphaël Voltz, médaillé aux Jeux Paralympiques de Sydney 2000, Pékin 2008 et Londres 2012.

Bindernheim a été contactée pour accueillir la seule étape alsacienne du Road Tour Sport pour Tous initiée par la Fédération Française Sports pour Tous. C'est ainsi que l'après-midi du vendredi 3 mai 2024, des animateurs sportifs ont accueilli plus de 150 personnes de tous âges venus pratiquer une activité sportive. Parmi les activités proposées à Bindernheim, la boccia, discipline inscrite aux Jeux Paralympiques où s'est illustrée ensuite la para-athlète française Aurélie Aubert en remportant le titre et la médaille d'or, première médaille paralympique française de l'histoire dans la discipline.

Bindernheim a certainement réussi son meilleur coup en saisissant l'appel lancé par Tony Estanguet, président du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 dans le cadre du projet "Sport et Parité". "En 2022, moins de 2% des équipements sportifs en France portaient le nom d'une femme !". Après une réflexion entre la municipalité et le président du Football Club, Frédéric Hirsch, il a été proposé d'associer le nom de Stéphanie Frappart, arbitre internationale de football, première femme à arbitrer un match professionnel masculin en France et une rencontre internationale masculine en compétition officielle à celui du Stade du Leh. Sollicitée pour valider ce choix, Stéphanie Frappart a de suite accepté et promis de venir à Bindernheim à cette occasion. Malgré un emploi du temps extrêmement chargé et un match des plus difficiles lors de la finale de la Coupe de Grèce le samedi précédent, Stéphanie Frappart a tenu pleinement son engagement et a été présente le lundi 27 mai 2024 en début de soirée à la cérémonie de dénomination à son nom du stade municipal. Les près de 300 personnes présentes ce soir-là ont pu apprécier sa gentillesse et sa disponibilité ! Également arbitre, Frédéric Hirsch a pu partager avec son homologue féminine sa passion pour l'arbitrage et les difficultés liées à cette fonction.

Imaginé par le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 pour célébrer les Jeux de Paris 2024 sur tout le territoire, le concept de Club 2024 a été proposé à toutes les communes. Bindernheim s'est également positionnée pour accueillir un tel dispositif en relation avec les associations locales. Malgré des règles de sécurité drastiques à mettre en œuvre, la candidature a été acceptée et l'amicale des Sapeurs-Pompiers s'est engagée dans l'organisation de 3 soirées, dont les cérémonies d'ouverture et de clôture. A cette dernière soirée, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour sa dernière sortie officielle, Phryge, la mascotte officielle des Jeux Olympiques. A noter, que seuls 175 "Clubs 2024" ont été organisés dont 4 dans le Bas-Rhin !

Parallèlement à tout cela, l'équipe enseignante a également proposé de nombreuses actions en relation avec les jeux, fait découvrir de nombreux sports et partagé les valeurs associées.

Un grand merci à tous les acteurs et participants à ces différents événements qui ont permis de partager de grands moments d'émotion !

Vie Scolaire

L'année scolaire a débuté le lundi 1^{er} septembre.

Madame Valérie BOSAL a en charge la classe des petits et moyens 24 élèves,

Mme Rachel JEHL-MEYER la classe des moyens, grands et le CP soit 21 élèves.

Madame Christelle Jardel et Madame Tiffany MOIOLI sont les ATSEM de ces deux classes.



Madame Pauline OBRECHT quant à elle prend en charge de la classe de CE1 et CE2 soit 26 élèves.

Madame Sophie CORTINOVIS, directrice de l'école, a en charge la classe de CM1 et CM2 les lundis et jeudis, et sera complétée par Madame Christelle LAURIN les mardis et vendredis. Cette classe compte 23 élèves.

Mme Anne OBRECHT continue son travail au sein de l'équipe.

L'effectif global de l'école se maintient avec un effectif total de 94 élèves.

Recettes

L'automne est là et ses bons fruits aussi.

Voici une recette réconfortante avec de la poire, du chocolat et des noisettes.

Gâteau aux poires et chocolat sans sucre et sans gluten

Ingrédients :

- 3/4 tasse de pépites de chocolat noir
- 2/3 tasse d'huile d'olive
- 3/4 tasse de sucre de coco
- 1 1/4 tasse de farine d'amande
- 3 œufs (blancs des jaunes d'œufs séparés)
- 1 cuillère à thé de vanille
- 1/4 cuillère à thé de sel
- 1/4 cuillère à thé de cardamome moulue
- 2 poires d'Anjou
- 1/2 tasse de noisettes hachées

Préparation :

1. Préchauffer le four à 180°C.
2. Tapisser le fond d'un moule à charnière de papier de cuisson et légèrement engraisser.
3. Faire fondre du chocolat au bain marie. Entre-temps, mélanger l'huile d'olive, le sucre de coco, la farine d'amande, les jaunes d'œuf, la vanille, le sel et la cardamome. Bien remuer et une fois le chocolat fondu, incorporer au mélange.
4. Fouetter les blancs d'œufs en neige jusqu'à ce que des pics fermes soient formés, à l'aide d'un batteur électrique.
5. Incorporer attentivement les blancs d'œufs au mélange en remuant jusqu'à obtenir une consistance lisse.
6. Transporter la pâte dans le moule et lisser la surface d'une spatule. Ranger les tranches de poire dessus et saupoudrer des noisettes hachées.
7. Cuire pendant 45-50 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au milieu en ressort propre.
8. Laisser refroidir avant de servir.



Boules de graisse pour Oiseaux : comment les fabriquer ?

L'hiver approche, certains oiseaux partent migrer au chaud et d'autres restent dans nos jardins. Ils ont besoin d'un petit coup de pouce. Ils doivent préparer l'hiver et pour cela nous pouvons les aider.

Leur mettre à disposition de la nourriture : des graines, des fruits...et de l'eau.

Voici comment faire des boules de graisses à mettre dans votre jardin ou sur votre balcon.

Liste des ingrédients :

- Huile de noix de coco solide ;
- Huile de tournesol ;
- Graines de tournesol ;
- Graines d'avoine décortiquées ;
- Cacahuètes ni salées, ni grillées ;
- Mélange de graines pour oiseaux du jardin ;
- Pot de compote vide ;
- Cordelette fine ou fil de fer



Zoom sur la recette !

1. Prendre un bol ou un petit saladier pour mélanger les graines et les huiles végétales. Pour bien doser votre mélange, utilisez le pot vide (compote ou yaourt) et versez l'équivalent d'un pot de graines.
2. Pour mouler votre préparation, vous pouvez garnir votre pot de compote vide et le démouler par la suite, ou bien, prenez des mini-moules à gâteaux ou cupcakes.
3. Remplissez vos contenants avec le mélange de graines et de graisse.
4. Faites un trou assez profond dans la pâte avec un couteau à pointe fine pour y loger la ficelle, à moins de préférer mettre un fil de fer. Remoulez si nécessaire autour de la suspension.
5. Placez le tout au réfrigérateur au minimum 1 h.
6. Démoulez vos petits blocs de graisse prêts à être accrochés à une branche solide.
7. Régalez-vous devant un beau spectacle que la nature vous offre ! Un oiseau qui picore en gazouillant.

Si vous souhaitez acheter des boules de graisse en animalerie ou en jardinerie, retirez le filet qui les entoure, inutile et dangereux pour les petites pattes des oiseaux sauvages. Je vous conseille ce type de supports



Rachel BISCHOFF

Associations



Le FC BINDERNHEIM souhaite créer une nouvelle section loisir:

LE FOOT EN MARCHANT

Intéressé ? Contactez-nous via fcbind.contact@gmail.com ou au 06.10.22.25.45

Pratique ouverte à tous et toutes !!
Rejoignez-nous !!!



GRAND CONCOURS DE PÊCHE

06 OCTOBRE 2024 | BINDERNHEIM

Organisé par l'APPMA - LE BROCHET

22.5€

Par pêcheur

Grosse immersion de truites

MENU DU MIDI

18€



PAËLLA

SUR RÉSERVATION

PROGRAMME

A partir de 11h00 Tirage au sort des places
14h00 - 14h15 Premier groupe
15h00 - 15h20 Deuxième groupe
16h00 - 16h30 Troisième groupe
17h00 - 17h45 Quatrième groupe
19h00 Remise des prix

INFOS & RESERVATION

KRETZ Gilbert : 03.88.85.41.10
BILAND Philippe : 03.88.85.91.12



Buvette

Petite restauration sur place : grillades
Menu sur réservation

BOISSONS et REPAS TIRÉS DU SAC SONT INTERDITS



JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !

Le 07 août dernier a eu lieu au chalet des pêcheurs de Bindernheim la collecte de sang et 36 donateurs s'y sont présentés.

Nous les remercions très chaleureusement pour leur beau geste.

En effet chaque poche de sang collecté est un don précieux à l'égard du malade qui va la recevoir.

Nous encourageons vivement toutes les personnes âgées de plus de 18 ans à faire cet acte de générosité et de dévouement afin de partager le don de la vie.

Encore un grand merci à vous tous, donateurs, l'équipe médicale et aux bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de la collecte.

Les prochaines collectes auront lieu : le 02 octobre 2024 à Witternheim.

le 04 décembre 2024 à Bindernheim

En donnant un peu de temps vous pouvez sauver de nombreuses vies.

Chaque personne peut un jour avoir besoin de sang, alors venez très nombreux tendre votre bras.



Bien cordialement, la section de Bindernheim/Witternheim.

DES BONBONS OU UN SORT

Halloween pour les enfants de l'école

L'APEPA, association des parents d'élèves de Bindernheim, organise une promenade pour Halloween dans les rues du village le 31 octobre à partir de 18h30. Les enfants déguisés en monstres effrayants s'adonneront à la traditionnelle demande de bonbons auprès des habitants. Si vous souhaitez que les enfants sonnent chez vous, vous pouvez mettre une petite lumière à l'extérieur.

Voici le trajet que nous ferons : rue de Sundhouse, Impasse de la source, rue de l'étang, rue des cerises, rue des Mirabelles, rue des Reines-Claudes, rue des Prunes et pour finir rue de Sel

Une fois le parcours fini, les enfants ainsi que les parents pourront toutefois continuer leur promenade dans d'autres rues du village.



L'équipe APEPA de Bindernheim



Association
Rayons de Soleil
de Bindernheim

Si vous avez envie de passer un moment convivial, l'association rayons de soleil de Bindernheim vous invite à vous joindre à nous.

Nos moments récréatifs :

- Mardi 14h : scrabble au caveau à la mairie
- Jeudi 14h : pétanque au parc intergénérationnel
- Vendredi 14h : jeux de cartes à la salle polyvalente

Pour toute question, vous pouvez appeler le 0670236168

CONCERT DE NOËL

La Chorale Ste Cécile et la Musique Union vous transporteront dans la magie de Noël lors de leur concert donné à l'église St Ulrich de Bindernheim

Le dimanche 22 décembre 2024 à 17 heures

Après le concert, vin chaud et pâtisseries vous permettront de prolonger de moment

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien



Calendrier des fêtes 2024 :

Septembre

01/09 **Marché aux puces CSUB**

Novembre

11/11 **Calendriers Amicale Sapeurs-Pompiers**

Janvier 2025

05/01 **Vœux du maire**

19/01 **Repas des aînés**

Octobre

02/10 **Don du Sang Witternheim**

06/10 **Concours de pêche APPMA**

31/10 **Halloween APEPA**

Décembre

04/12 **Don du sang « Chalet des pêcheurs**

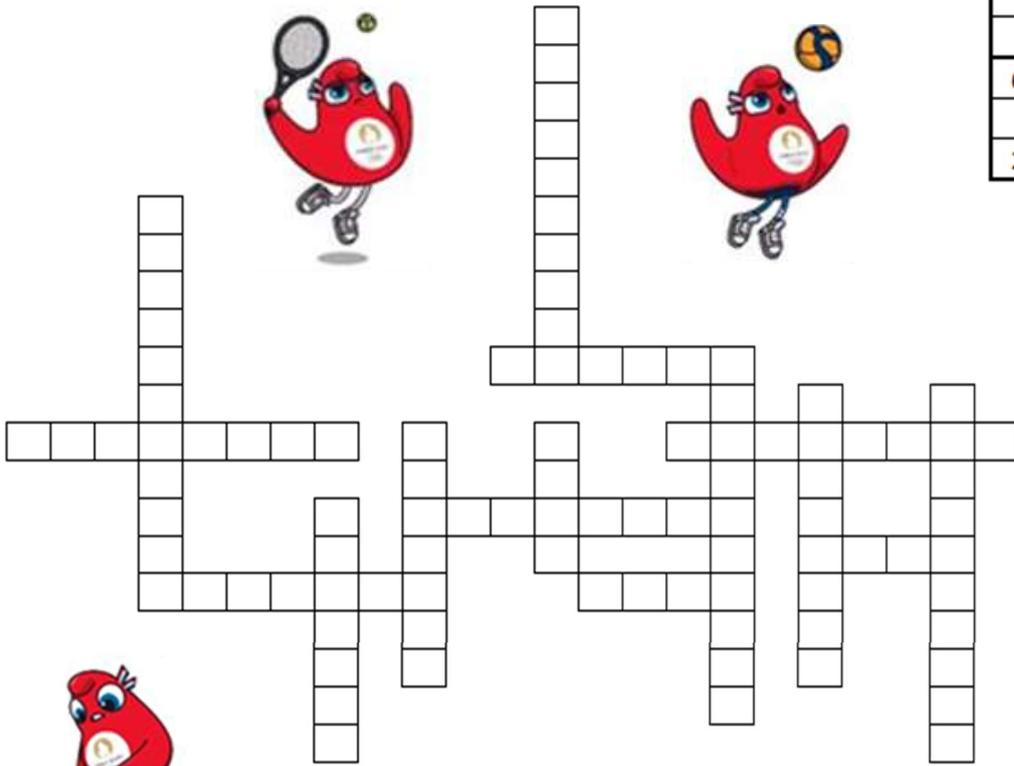
06/12 **Apéro de Noël APEPA**

22/12 **Concert de Noël Chorale et Musique**

S'BINDRER Récré

Mots Croisés

- | | | | |
|-------------|------------|----------|------------|
| Athlétisme | Escrime | Tennis | Golf |
| Aviron | Football | Natation | Cyclisme |
| Gymnastique | Handball | Hockey | Skateboard |
| Boxe | Volleyball | Judo | |



Sudoku



1				2	4	3		
			3	5	6			
7			1	9				4
	2	1			7		6	9
			9				8	
	6				2			
6		8		3		4		7
	7		8					
2	9				5			

5		9	3		1	8		
1	7	2					9	4
		3	2		9	4	5	6
9					6	7		
			6		8		1	3
	5				3	9	7	
	2					5	4	

Coloriage



RETOUR EN IMAGES

Vendredi 14 Juin : Kermesse de l'école



Mercredi 3 Juillet : Visite du Musée Mémorial des Combats de la Poche de Colmar



S' B I N D E R E R C A R N E T

Anniversaires (70 ans et plus)

Mois de Septembre

05.09.1927..... Mme CHEVASSU née VETTER Raymonde
05.09.1951..... M. BILAND Tharcisse
08.09.1949..... M. WOLFF René
11.09.1935..... Mme GOETZ née SIMLER Pierrette
13.09.1944..... Mme SUHR née HIGEL Marie
13.09.1947..... M. JOUGNOT François
14.09.1938..... Mme JAEG née GERHARD Alice
24.09.1952..... Mme ADOLF née ACKERER Denise
27.09.1940..... Mme MARTIN née SPATZ Alphonsine
29.09.1953..... M. BAUER Christian

Mois de Novembre

01.11.1953..... M. SCHMITT Bernard
09.11.1938..... M. JAEG Gaston
10.11.1952..... Mme FUCHS née KLINGER Leonette
11.11.1943..... M. BARONDEAU André
12.11.1940..... Mme KIENER née IMBS Constance
12.11.1944..... M. TESKE Wolfgang
12.11.1944..... M. WOLLENBURGER Bernard
14.11.1954..... Mme GARGOWITSCH née KERN Christiane
17.11.1948..... M. EDEL Justin
22.11.1951..... M. FUCHS Patrice
29.11.1953..... Mme HERR née ANSELM Alexine

Mois d'Octobre

02.10.1950..... M. SCHOTT Bernard
04.10.1938..... M. BUEB Robert
12.10.1935..... M. HORNUNG Joseph
13.10.1941..... M. HOFFER Gilbert
17.10.1953..... M. BERTSCH Roland
18.10.1953..... M. HILT Armand
19.10.1950..... Mme BAUER née GARGOWITSCH Marie Louise
20.10.1932..... Mme ROHMER née ACKERMANN Suzanne
25.10.1947..... M. ACKERER Jean-Paul
31.10.1944..... Mme BITTINGER née WOLLENBURGER Alphonsine

Mois de Décembre

02.12.1953..... Mme SCHOTT née KRETZ Marie Jeanne
03.12.1941..... Mme PFRIMMER née REMETTER Anne
02.12/1954..... Mme IMBS née BERGER Marie-Claude
04.12.1951..... Mme CHAMPENOIS née GOELLER Jeanine
06.12.1939..... Mme LUDWIG née IMBS Antoinette
07.12.1943..... Mme HOFFER née ECK Lydia
11.12.1943..... M. IMBS Pierre
17.12.1945..... Mme BARONDEAU née KAAG Marie-Anne
19.12.1944..... Mme IMBS née SCHALK Françoise
21.12.1952..... Mme WOLFF née FRITSCH Angèle
25.12.1950..... M. GUTH Joseph
27.12.1951..... M. SIEGEL Jean-Louis

Mariages

25.05.2024..... Mme Elodie SCHUWER et M. Olivier BOSSHARD
06.07.2024..... Mme Solène TAVERNIER et M. Yanni VILLATE
17.08.2024..... Mme Pauline WICK et M. Clément MARTIN

Naissances

08.05.2024..... Tom KOEGLER (1a rue de Wittisheim)
18.06.2024..... Louise HEINRICH (1a rue de l'Etang)
19.06.2024..... Chloé MEZI (15 rue de la Dordogne)
22.07.2024..... Lise SCHAEFFER (7 rue des Mirabelles)
22.07.2024..... Milann NOPRE (6 rue des Acacias)
07.08.2024..... Hailey FUNGER (3 rue du Leh)
13.08.2024..... Malgot-Louise SCHALK (8 rue du Buhly)
31.08.2024..... Ethan VIRGILI (7 rue du Postweg)

Noces d'Or (50 ans)

24.05.2024..... M. et Mme GARGOWITSCH Jean-Marie et Christiane
26.07.2024..... M. et Mme FUCHS Patrice et Léonette
14.08.2024..... M. et Mme GARCIA Ricardo et Evelyne

Décès

15.07.2024..... M. HOFFER André à Sélestat

Mairie de Bindernheim

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM
Tél. 03 88 85 40 21
Fax 03 88 85 47 44

Standard téléphonique :
Lundi : 8h à 12h et 15h à 19h
Jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Urgence / Astreinte : Tél. 07 56 36 31 63

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Présence du Maire et des Adjoints :

Lundi : 17h à 19h ou sur rendez-vous

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Bindernheim/>

Site internet :

www.bindernheim.fr

Courriel :

mairie@bindernheim.fr

Appel d'urgences

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Appel Urgence Européen : 112

Gendarmerie nationale

100, rue Clémenceau

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. 03 88 58 29 80